



Limites prestations comptables

Par Visiteur

JE SOUHAITE CREER UNE SOCIETE DE GESTON ADMINISTRATIVE ET SAISIE D ECRITURES COMPTABLES, CONSEIL.
POURRIEZ ME FAIRE CONNAITRE LES LIMITES DES PRESTATIONS EN COMPTABILITE QUE JE POURRAIS APPORTER AUX ENTREPRISES.

Par Visiteur

Bonjour madame.

Pourriez vous préciser votre question? Qu'entendez vous par "limites"?

Cordialement.

Par Visiteur

N'ETANT PAS EXPERT COMPTABLE JE VOUDRAIS CONNAITRE LA LIMITE JURIDIQUE DE MES PRESTATIONS DE SAISIE COMPTABLE ET DE CONSEIL AUX ENTREPRISES.

Par Visiteur

Re-bonjour.

Vous pouvez réaliser l'ensemble des écriture comptables: bilan, compte de résultat etc. Par contre, vous ne pourrez pas attester les bilans et comptes de résultat de vos clients sur l'exactitude au regard de la législation française.

Par contre, pour les conseils, si vous parlez de "conseil juridique", c'est totalement prohibé par la loi.

Vous avez l'obligation d'informer vos clients sur les limites de vos prestations.

Vous devez également être assuré pour l'exercice de votre profession.

Cordialement.